

Département de Seine et Marne
COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX
Procès-verbal du Conseil Municipal du 05 avril 2025

Par convocation en date du 1^{er} avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux s'est réuni en séance extraordinaire samedi cinq avril deux mille vingt-cinq à dix heures, à la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Attribution du marché de travaux « Aménagement de voirie partie haute de la rue de la Côte Fleurie » dans le cadre d'une procédure adaptée

Le Maire,
Laurence MIFFRE-PERETTI.



L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois d'avril à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Jean les Deux Jumeaux se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de la Commune de Saint Jean les deux Jumeaux.

Date convocation :
01.04.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois d'avril à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Jean les Deux Jumeaux, par convocation en date du premier avril deux mille vingt-cinq, se sont réunis en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de la Commune de Saint Jean les deux Jumeaux.

Date Affichage :
01.04.2025

Nombre Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 01
Votants : 14

Etaient présents :

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire, Madame Isabelle CARDON et Monsieur Jean-Paul FAIPOUX Adjoints au Maire, Mesdames Denise RYCKAERT, Juliette MENDES RIBEIRO, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Messieurs Christophe RIBEIRO, Jean-Marc FABRY-CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Franck PLU, Yves PAINOT et Eric SCHNEUWLY.

Etaient absents excusés :

Madame Stéphanie VERWEEN a donné pouvoir à Madame Nathalie DAGUET.

Madame France-Lise LOCKEL.

Madame Brigitte HACHE a été nommée secrétaire de séance.

Attribution du marché de travaux « Aménagement de voirie partie haute de la rue de la Côte Fleurie » dans le cadre d'une procédure adaptée

Une consultation a été lancée pour des travaux d'aménagement de voirie partie haute de la rue de la Côte Fleurie sur le territoire de Saint Jean les Deux Jumeaux.

Le présent marché fait l'objet d'un lot unique, les variantes sont autorisées.

Le montant prévisionnel de l'opération, estimé par le maître d'œuvre (Cabinet Rodolphe CHOLLET) au stade du dossier de consultation des entreprises est de 505 634,34 € HT soit 606 761,21 € TTC.

A l'issue de la procédure de marché public, 5 entreprises ont présenté une offre de base dans les délais dont une avec une offre supplémentaire pour une variante :

- RVM
- WIAME VRD
- PIAN
- JEAN LEFEBVRE
- COLAS (offre de base + variante)

L'analyse des offres a été faite par le maître d'œuvre, le cabinet Rodolphe CHOLLET, à la suite de laquelle une négociation a eu lieu avec les 5 entreprises.

Madame Juliette MENDES RIBEIRO prend la parole : je trouve dommage que Monsieur CHOLLET ne soit pas là car du coup on ne peut pas lui poser de question, notamment sur la prise en compte des contraintes. Et autre question : y a-t-il un procès-verbal d'ouverture de plis ?

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI répond : Non, tout est dématérialisé, c'est Monsieur CHOLLET qui a procédé à l'ouverture des plis sur la plate-forme dédiée en mairie le 28 février. La procédure a été respectée.

Après débat, le Conseil Municipal a décidé de retenir la solution technique des enrobés drainants concernant les entrées de lots pour laquelle une négociation avec les 5 entreprises a été engagée.

VU le code de la commande publique ;

VU l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet d'aménagement de voirie partie haute de la rue de la Côte Fleurie sur le territoire de Saint Jean les Deux Jumeaux publié le 24 janvier 2025 et fixant la date limite de réception des offres au 28 février 2025 à 12 heures sur le profil acheteur : <https://www.synapse-entreprises.com> et pour lequel 6 offres ont été reçues ;

VU l'ouverture des plis effectuée par le maître d'œuvre Rodolphe CHOLLET en présence des membres de la commission travaux / voirie le 28 février 2025 à 14 heures ;

VU la présentation en réunion du 17 mars 2025 des candidatures et des offres reçues ;

VU les réponses reçues des 5 entreprises à la suite de la négociation ;

APRES étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

Considérant que la consultation a été lancée selon la procédure adaptée supérieure à 90 000 € HT, avec publication par voie internet sur le profil acheteur de la collectivité et sur le BAOMP ;

Considérant que 5 offres ont été enregistrées ;

Considérant que les critères de jugement des offres pondérées sont respectivement 50 % pour le prix, 40 % pour la valeur technique et 10 % pour la pertinence du planning et du délai global ;

Il est proposé d'attribuer le marché N° 2025-001 à la société WIAME VRD qui a proposé l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Le montant de l'opération s'élève à 376 946,14 € HT soit 452 335,37 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

11 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Denise RYCKAERT, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Franck PLU.

3 ABSTENTIONS : Juliette MENDES RIBEIRO, Christophe RIBEIRO et Eric SCHNEUWLY.

- ATTRIBUE le marché N° 2025-001 à la société WIAME VRD, ZAC du Hainault – 77260 Sept-Sorts, pour un montant 376 946,14 € HT soit 452 335,37 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché public y compris les avenants inférieurs à 15 % du montant du marché
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, à 10 heures 38, le cinq du mois d'avril, Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de Saint Jean les Deux Jumeaux lève la séance.

La Secrétaire de séance,
Brigitte HACHE



Le Maire,
Laurence MIFFRE-PERETTI.

